



ÉTÉ 2019

Dernière
mise à jour
le :30/05/2017

VARS
HAUTES-ALPES

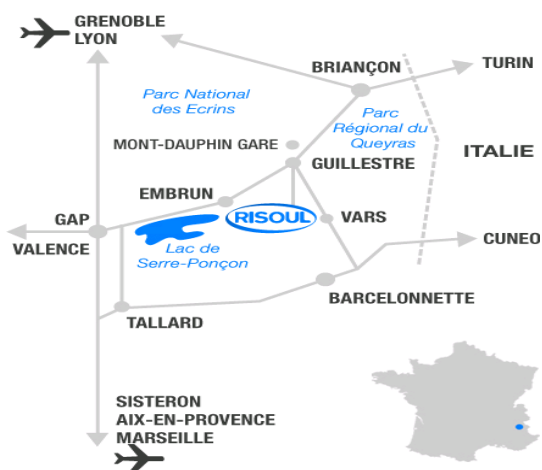
SENSATIONS EQUITATION
SPORT D'EAUX-VIVES
11 A 17 ANS

REF : 067 005 01

Le secteur vacances de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

VACANCES POUR TOUS
21 RUE SAINT FARGEAU – CS 72021 75989 PARIS CEDEX 20
UFOVAL : Ministère Jeunesse et Sports
CGOL/LFEFP : AG.075.95.0063 - CGOL : Utilité publique – décret du 31.05.1930

Centre VACANCES POUR
TOUS
"Chalet l'Eyssina"
05560 VARS SAINTE MARIE



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Les usagers en rendez-vous sur place sont attendus le 1^{er} jour vers 18h00 et seront repris le dernier jour vers 9h00 (les horaires seront confirmés sur la convocation départ).

TRANSPORT

Voyage de nuit en car depuis Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Metz, Nancy, Besançon, Montbéliard, la veille et le lendemain des dates indiquées.

Au départ de Reims, Dijon, Lyon, Marseille, Valence, Paris, voyage de jour en train jusqu'à Mont dauphin-Guillestre et car à l'ALLER et au RETOUR.

Premier et dernier repas servis

Premier repas inclus : Petit déjeuner du 2^{ème} jour (voyage de nuit) ou dîner (voyage de jour)

Dernier repas inclus : Dîner de l'avant dernier jour (voyage retour de nuit) ou déjeuner/panier repas (voyage de jour).

SITE

► Situation géographique :

Baigné de soleil entre Guillestre et Risoul, Vars vous offre le spectacle d'une nature sauvage en bordure du parc régional du Queyras. St-Marcellin a su conserver le caractère des villages de montagne. Vous aimerez la vie au milieu d'un environnement authentique dans un cadre protégé, les activités dirigées par des spécialistes enthousiastes et compétents.

► Cadre de vie :

Le chalet offre un hébergement typiquement montagnard, d'un confort simple, avec des chambres de 2 à 8 lits, avec sanitaires complets soit à l'étage, soit dans les chambres. Le chalet est équipé de T.V, vidéoprojecteur et jeux de société.

Le camping à Guillestre (**groupe Eaux-vives** de 2 à 5 nuits) se fera sous tentes légères, sanitaires complets avec eau chaude.

Effectif : 50 jeunes maximum

ACTIVITES

Equitation:

10 séances d'1 h (13 séances pour le 21 jours)

Cette activité se déroulera dans le cadre du club équestre de Vars-les-Claux et est encadrée par un moniteur diplômé d'état. Après une évaluation des niveaux, les groupes seront constitués. La connaissance et la pratique des soins aux chevaux compléteront cette activité.

Matériel : Les participants peuvent apporter leur équipement personnel d'équitation. Des bottes (même en caoutchouc) sont recommandées ainsi que 2 tenues solides (style jeans) pour permettre le change. Les bombes seront fournies.

► **Documents obligatoires liés aux activités :** certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation

Eaux Vives :

5 séances d'activités pratiquées sur la Durance et l'Ubaye : une séance de kayak, une séance de rafting, une séance de canoé, une séance d'hydro speed et une cinquième choisie parmi ces quatre par le groupe.

L'encadrement est assuré par des spécialistes diplômés, et le matériel est performant.

Les jeunes camperont 2 à 5 nuits sur la base de loisirs de Guillestre, au bord du lac d'Eygliers.

Pour le séjour de 21 jours, une randonnée de deux jours sur la Durance sera organisée.

► **Documents obligatoires liés aux activités :** test d'aisance aquatique (ci-joint) et certificat de non contre-indication.

Activités complémentaires :

Une séance d'accrobranche, baignades en lac ou en piscine, randonnées pédestres sur les sentiers botaniques, pique-niques alpestres, jeux et sports collectifs, soirées à thème...

ORGANISATION DU SEJOUR

► Equipe d'encadrement

Un directeur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction de directeur (BAFD) : il orchestre son équipe d'animation, s'assure du bon fonctionnement du séjour, réuni chaque soir son équipe pour échanger sur le déroulement de la journée écoulée et préparer les activités du lendemain. Un directeur adjoint sur chaque centre. Un animateur titulaire du brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) par tranche de 8 ou 10 enfants. Un assistant sanitaire en charge du suivi des traitements médicaux.

► Vie collective :

Par la pratique des activités prévues, les animateurs favoriseront pour chaque jeune : la prise de responsabilités, l'apprentissage de l'autonomie en fonction de ses possibilités, le plaisir, la découverte du milieu naturel et des traditions locales. Ils s'efforceront d'organiser la vie quotidienne afin qu'elle permette de respecter les besoins de chaque jeune : sommeil, alimentation, hygiène.

A la fois lieu de personnalisation et de socialisation, le centre de vacances de VARS offre :

- Une structure adaptée à chaque âge présentant **les meilleures conditions de sécurité et de santé**.
- Des formes d'activités qui répondent à la fois aux nécessités de la prise en charge des jeunes et à leurs souhaits de découverte et de dépassement.
- Des modes d'organisation et d'animation favorisant l'expression et la création.

► Alimentation

L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs essentiels. Notre restauration doit assurer le principe de santé et d'hygiène alimentaire tout en étant compatible avec la demande des personnes qui ne désirent pas manger certains aliments en raison de croyances religieuses, par convictions personnelles ou pour toutes autres raisons. Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes sont respectés en conformité avec le certificat médical.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant :

Lors de ce séjour, nos animateurs tenteront de mettre en place **un blog** (si la connexion internet le permet) dont les coordonnées vous seront transmises sur la convocation départ. C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et de nous retourner le document relatif au droit à l'image (ci-joint).

Nous mettons aussi à votre disposition un serveur vocal.

ATTENTION ! Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau:

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 13 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice, stick à lèvres
- chaussures pour la marche (une bonne paire de chaussures de sport fera l'affaire)
- un petit sac à dos et une gourde pour les randonnées
- maillot de bain pour la baignade

Pour le groupe Eaux-Vives : un sac de couchage et un tapis de sol, des maillots de bain et bermudas de préférence (résistants), 1 coupe-vent, 1 pull en laine (usagé), de vieilles baskets, 1 chaînette ou ficelle pour lunettes de soleil ou de vue.

► Lavage du linge :

Tout le linge et les affaires personnelles devront être marqués au nom de l'enfant (marqueur indélébile ou bande cousue) : **nous prévoyons une lessive par semaine**. Merci d'éviter les vêtements de valeur.

► **Argent de poche :** A discrétion de la famille. Les jeunes ne manquent de rien au centre, il n'est donc pas nécessaire de leur donner d'importantes sommes d'argent. Néanmoins 20€ nous semble être une somme suffisante pour la durée du séjour. Placer la somme dans l'enveloppe spéciale qui vous sera transmise avant le départ. Sur place, l'équipe prendra en charge, avec l'enfant, la gestion de cet argent.

► Santé

La **fiche administrative et sanitaire** doit être complétée avec précision. **Elle est obligatoire**. N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles **AVANT LE SEJOUR** (allergies, régime alimentaire...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous. Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement.

► Frais médicaux

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► **Utilisation du téléphone mobile** : selon les règles mises en place par l'équipe d'encadrement. Cependant, nous insistons sur le fait que l'usage abusif du téléphone mobile peut nuire à l'ambiance générale d'un séjour collectif de vacances. Nous conseillons aux jeunes de ne pas emporter de téléphone mobile pendant leur séjour.

► Objet de valeur

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (lecteur mp3, bijoux, téléphone mobile, CD, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables. Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour.

Attention : les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable, Ipod, et autres, ne sont pas couverts par l'assurance de notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

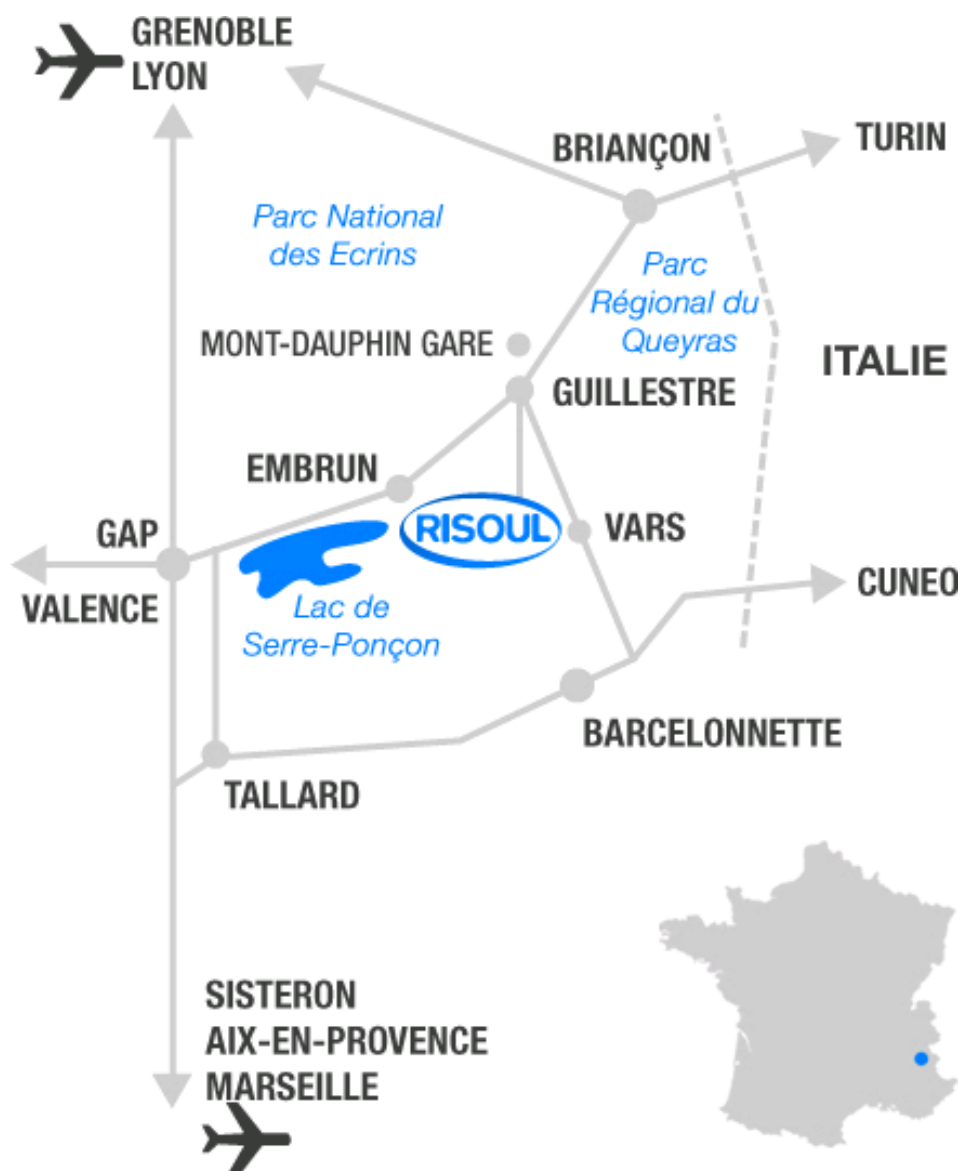
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Documents à remettre le jour du départ :

- la fiche sanitaire complétée et signée (Attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la photocopie de votre carte d'assuré ou l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image
- le certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation
- le certificat médical d'aptitude à la pratique des sports nautiques
- le certificat de natation

Bon séjour avec Vacances Pour Tous !

PLAN D'ACCES DETAILLE



Venir en voiture

Depuis le Nord : prendre la direction de Lyon, puis Briançon. A Briançon prendre la direction de Gap, à Guillestre prendre la direction de Vars.

Depuis le Sud : prendre la direction de GAP, puis Briançon, à Guillestre prendre la direction Vars.

AUTORISATION POUR LE DROIT A L'IMAGE

Madame, Monsieur,

Vote enfant est inscrit dans un centre de vacances. Au cours du séjour, il/elle sera amené/e à utiliser du matériel audio-visuel (photo, vidéo, informatique et internet) lors des activités. Afin que votre enfant puisse passer un séjour optimal, puisse participer pleinement aux activités audiovisuelles et ramener un merveilleux souvenir de ses vacances, nous vous demandons d'autoriser l'apparition de votre enfant sur support photo, vidéo, informatique et internet, conformément à la législation relative aux droits de la personne photographiée et à l'article 9 du code civil.

Je soussigné/e :

Représentant/e légal de l'enfant :

Demeurant :

.....

Inscrit/e sur le séjour

du.....au.....

autorise - **n'autorise pas** (rayer la mention inutile)

L'équipe d'animation du séjour et l'organisateur « Ligue de l'enseignement » à utiliser dans le cadre du centre de vacances, VACANCES POUR TOUS :

- l'image et la voix de mon enfant sur support photographique, vidéo et informatique.
- l'image et la voix de mon enfant sur le site internet ou le blog du centre de vacances, permettant d'avoir un lien entre l'enfant et ses proches.
- l'image de mon enfant pour la présentation et l'illustration des centres de vacances proposés aux enfants (Brochure et site internet, départementaux et Nationaux, Vacances Pour Tous).

Fait à

Signature du représentant légal

Le

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Accueils relevant des articles L. 227-4 et R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles)

A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

Nom et prénom du mineur :

Date du test :

Aptitudes vérifiées et acquises :

1. En référence à l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles et à l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 :

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau
ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

2. En référence au code du sport :

Pour la pratique des activités de canoë kayak, nage en eau vive (cf. articles A322-42 à A322-63 du code du sport), de la voile (cf. articles A 322-64 à A 322-70 du code précité), organisées dans le cadre d'un établissement d'activités physiques ou sportives, ou encadrées par un prestataire de service

- S'immerger et nager au moins 25 mètres
-pour la pratique du canoë, du kayak et de la nage en eau vive
-pour la pratique de la voile **par les moins de 16 ans**
- Plonger et nager au moins 50 mètres
-pour la pratique de la voile **à partir de 16 ans**

Personne ayant fait passer le test (éducateur sportif de la discipline concernée, maître nageur sauveteur ...) :

Nom et prénom :

Qualification :

Etablissement d'appartenance :

N° de carte professionnelle d'éducateur sportif :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature :